

JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS



Cultiver son jardin

Qui n'a pas rêvé de cultiver ses propres fruits et légumes? De profiter de leur fraîcheur tous les jours? Pour passer du rêve à la réalité, la Municipalité ou un organisme peut mettre à la disposition des citoyens ou de groupes de citoyens des parcelles

de terre pour la culture maraîchère dont la récolte peut servir à une personne, une famille ou un groupe d'individus. Il n'y a pas que son jardin secret à cultiver.

AVANTAGES POUR LA COMMUNAUTÉ

Le jardinage communautaire et collectif est un outil de développement social et environnemental qui favorise :

- des lieux de rencontre dans un quartier pour accroître la solidarité entre voisins;
- le développement de liens et d'activités intergénérationnels;
- l'embellissement par la création d'espaces verts en milieu urbains;
- la réduction des îlots de chaleur;
- la diffusion d'une agriculture respectueuse de l'environnement;
- le développement d'habiletés, certains citoyens pouvant se qualifier pour occuper un emploi par la suite dans des domaines connexes;
- les occasions de pratiquer des activités physiques (entre autres, pour les aînés);
- l'accès en saison à des fruits et légumes frais à moindre coût : près de la moitié des citoyens ne consomme pas les portions quotidiennes recommandées pour un maintien en santé.

IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ : DES MOYENS PORTEURS

- Acquérir des espaces vacants, promouvoir le jardinage et réaliser des actions éducatives ou de réinsertion sociale, selon l'OBNL engagé dans le projet.
- Assurer l'accès aux instruments aratoires, à l'eau, aux bacs de compostage et aux poubelles. La Direction du service des loisirs ainsi que celle des travaux publics et de l'urbanisme peuvent être mises à contribution dans ce dossier.
- Recourir au règlement de zonage, à la politique familiale, à la politique de développement durable ou au projet Municipalité amie des aînés (MADA) pour inscrire sa volonté de soutenir le développement des jardins communautaires et collectifs et en assurer sa pérennité.

ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE SAIN

En offrant la possibilité à la population de profiter d'un jardin communautaire, la Municipalité prouvera que bien entourer ses citoyens peut porter ses fruits.

EXEMPLES DE MUNICIPALITÉS QUI ONT APPLIQUÉ CETTE ACTION

- **Longueuil** - Parc régional, chemin du Lac, 450 646-7181
- **Saint-Basile-le-Grand** - Doris Hamelin, 450 723-3355

RESSOURCES

OUTILS

- Arrondissement de Ville-Marie, [Cahier de gestion](#) du programme des jardins communautaires
- Action Communiterre, Au cœur de notre quartier - Un [guide pratique](#) pour le démarrage et l'animation d'un jardin collectif, 2004

FORMATION

- [Formation](#) horticulture maraîchère et ornementale écologique, La Croisée de Longueuil - Denis Rousseau, 450 677-8918

SOUTIEN FINANCIER

- [Pacte rural](#)

ORGANISME-RESSOURCE

- [La Croisée de Longueuil](#)

LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS)

Pour faciliter vos démarches, le CSSS peut vous accompagner dans la mise en œuvre d'actions à mener sur les saines habitudes de vie et vous aider à faire les choix qui auront un impact positif sur la santé de vos citoyens.

Contactez le CSSS de votre territoire au
www.bienentourés.com